[illegible] et à dé[illegible] M. Mengin-Bocquet de première di[illegible] [illegible] pour assurer provisoirement le service des cultes et sauvegarder leurs intérêts pécuniaires.

Après renseignements pris, il n'est vrai que M. Gérin a déclaré à la mairie de Cesbron, [illegible] [illegible] et suivants, à son gré, à Paray-le-Frésil.

Non loin de cette ville, à Saint-Pierre-du-Vouvray, Cesbron Eveil, en effet, loué une maison 400 francs pour un mois. On ne demande d'un seul but.

M. Mengin-Bocquet considère, en tout cas, qu'il y a connaissance entre les escroqueries reprochées tant en [illegible] ménage Cesbron-Gérin qu'au docteur Hébert.

Pressé par les prétendants du dernier la bonne foi a été surprise, et qui vient d'être escroquée par l'agence matrimoniale, se trouvent un grand nombre de fils de famille : le marquis T... du G..., de noblesse bretonne, qui fait suivre son nom des mentions suivantes : « chambellan intime de Sa Sainteté, chevalier de commandeur de divers ordres, docteur en droit de l'université de Philadelphie et ne devant de Bordeaux, etc. Mais le parquet vient de mettre la main sur un document important : c'est une lettre du docteur Hébert avec Cesbron, datée du 4 octobre, où il leur explique par le menu dans quelles conditions il leur vendre en maison de Londres, 14, York place, qui rapporte, dit-il, 250 livres par an, soit 7,500 fr., et dont le vendeur, ajoute-t-il, serait très encore sous des réparations et des « stations » crédées dans le voisinage. Dans quel but le docteur Hébert a-t-il confié ces titres de propriété aux Cesbron, et pourquoi ces derniers les ont-ils retenus ? C'est un des nombreux problèmes qu'il reste à résoudre.

M. Hemard a procédé, sur commission rogatoire du parquet de Versailles, à un premier interrogatoire du docteur Hébert, à l'hôpital Lariboisière. Un rédacteur du *Temps* a recueilli en chef de la Sûreté l'impression suivante :

« Je sais tous, vous le savez, à observer une réserve toute particulière en cette affaire où le plus fait que servir de mandataire à deux magistrats, mais je puis vous dire, sans indiscrétion aucune — et sous entier, au surplus, dans des détails — que le déposition du docteur Hébert m'a singulièrement intéressé. Mon impression très nette (évidemment le blessé a pu mentir, mais il a prêté serment de dire la vérité) est qu'une véritable machination avait été ourdie autour de lui et que sa mort avait été froidement résolue par ceux qui l'ont attiré dans le guet-apens de la ville Montsouris.

Tout était disposé et arrêté pour le faire disparaître.

A la demande de ses patrons, la servante du ménage Cesbron leur avait envoyé de Paris une grande malle qui devait peut-être avoir la même usage que celle du Gaulé. On bien avait-on résolu de jeter le cadavre dans la Seine ou de le cacher en forêt ? Je l'ignore. Mais Cesbron et Marie Gérin, voilà, à mon avis, combiné un plan tendant à l'assassinat du docteur Hébert. C'est ce qui résulte des détails circonstanciés fournis à ce sujet par le blessé de Lariboisière.

Mais, évidemment, c'est le vol. Peut-être le docteur était-il intégré de verser de l'argent. On savait, d'autre part, qu'il possédait une somme de 50,000 francs déposée dans un coffre-fort au Crédit Lyonnais.

M. Hemard a eu rendez-vous dans la soirée, avec M. Talpain, juge d'instruction à Fontainebleau; coquel il a fait part des déclarations du blessé.

En ce qui concerne Cesbron, qui est toujours activement recherché, le chef de la Sûreté ne croit pas qu'il se soit réfugié en Angleterre, car son extradition serait aussitôt demandée — et obtenue — pour tentative de meurtre, s'il venait à y être découvert.

## ASSASSIN POUR 33 FRANCS

Reims, 25 novembre.

Le cour d'assises de la Marne a condamné aux travaux forcés à perpétuité le charretier Achille Vittet, demeurant à Reims.

Le 22 juillet dernier, Vittet se trouvait sans ressources et menacé d'être abandonné par sa maîtresse. C'est alors que rencontrant sur la route de Reims à Parcy M. Pierre Lelarge, âgé de soixante-sept ans, cultivateur de marre de Bligny, qui revenait de marché de Reims, il monte dans sa voiture et à 150 mètres de Bligny, dans un endroit boisé et isolé, il l'assomme à coups de marteau, puis il lui vole son porte-monnaie contenant 33 francs.

L'assassin, arrêté quelques jours après sur les indications de sa maîtresse, avait fait des aveux.

# Petites Informations

### FRANCE

— Les employés de la Compagnie des Tramways de Brest ont décidé d'adresser un ultimatum pour l'application du repos hebdomadaire et de se mettre en grève dès mardi, si, d'ici là, ils n'ont pas obtenu satisfaction.

— Le roi d'Angleterre a fait demander le prix de location de la villa « Espoir », à Biarritz pour le printemps prochain.

— Le tribunal d'Orthez a condamné la Compagnie du Midi à 50 francs de dommages-intérêts en faveur d'un plaignant, pour avoir tenu une barrière fermée pendant une heure de façon à empêcher la circulation.

— Le Conseil municipal de la Bouloie (arrondissement de Cérat) a voté un ordre du jour blâmant l'augmentation du traitement parlementaire.

— Un incendie s'est déclaré à Toulon, à bord du vaisseau école-torpille *Algérien*.

### ETRANGER

— Un aspirant a tempêté un trois de mitrailleuses près de Oudenarde (Belgique). Dégâts matériels importants.

*LA VIE RÉGIONALE*

# FEUILLETS DOUAISIENS

### Un centenaire musical. — Nos écoles normales. — Les derniers inventaires.

Douai, 24 novembre.

On a fêté hé, ces jours derniers, le Centenaire de notre Ecole Nationale de Musique, qui a déjà préparé plus de cent premiers prix du Conservatoire de Paris.

Un membre de l'Institut, le compositeur Lenepveu, représentait à cette fête M. le Ministre des Beaux-Arts.

On avait escompté, pour ces deux jours de fêtes, nombre de... distinctions honorifiques, mais jous les espoirs ont été déçus et le représentant du ministre a dû se borner, — à son grand regret, nous n'en doutons pas, — à donner aux intéressés les [illegible] de cour et à leur conseiller [illegible].

Le résultat, c'est qu'au cheval — de [illegible] — c'était, mis au travers de la [illegible] principale, de sorte que d'humbles [illegible] musiciens qui pensaient voir [illegible] à leur boutonnière l'humble violette [illegible], qu'ils ont bien gagnée, [illegible] se résoudre à attendre encore.

[illegible] jeunesse nos élus, qui se sont [illegible] de la visite faite jeudi il y a [illegible] à la Ville de Douai avec le [illegible] des Familles, entendent faire respecter les droits acquis, et ils sont allés, sans distinction d'opinion politique, trouver M. le Préfet du Nord, afin de le mettre en demeure, non seulement de ne pas transférer à Lille nos écoles normales, mais encore d'y réaliser sur place tous agrandissements nécessaires, en utilisant le jardin des Plantes que la ville de Douai offre gracieusement au département à cet effet.

C'est là une situation bien tendue, en raison des intérêts contraires qui sont en jeu, mais nous voulons croire comme on l'assure que les membres de la délégation auront en faire comprendre à M. le Préfet que la ville de Douai, qui a fait et fait encore d'immenses sacrifices pour les œuvres d'enseignement, ne peut pas être constamment dépouillée et qu'il est, en toutes choses, des droits acquis qu'on ne saurait impunément violer.

Les inventaires sont terminés dans notre arrondissement et n'ont donné lieu à aucun incident sérieux qui vaille la peine d'être commenté.

Alors qu'au printemps dernier, les prêtres, — ces pétulants ministres du doux Jésus — employaient la violence et la force pour s'opposer à une simple formalité prescrite par une loi, ou les a vus, ces derniers jours, devenir doux comme des agneaux et assister impassibles à l'effraction des portes de leurs églises ou bien même, comme à Sin-le-Noble, laisser jouer une petite comédie qui, tout en constatant une résistance passive, permit l'inventaire sans qu'il y eut de réelle dégâts aux portes.

Quelle est donc la raison de ce changement d'attitude ?

Il ne faut pas croire que, depuis six mois, les curés sont devenus des amis du gouvernement ou de la République ; ce serait une erreur.

La vérité est qu'ils se sont rendu compte que, s'ils se mettaient en état de rébellion contre la Loi, ils auraient été condamnés par les Tribunaux correctionnels et que, de ce fait, leurs pensions auraient été supprimées.

Or, comme nos bons curés sont fort égoïstes et qu'ils aiment la bonne « galette », même à l'effigie de la République qu'ils combattent, ils ont préféré sacrifier leur Foi à leurs intérêts.

C'est un fait qui mérite d'être médité et que nous signalons aux réflexions de tous les catholiques qui, depuis quelque temps, sont sollicités continuellement pour le fameux Denier du Culte.

*DIXI.*

# MORT
## de M. Jean-Baptiste Trystram

Un télégramme qui nous parvient au moment de mettre sous presse nous apprend la mort de M. Jean-Baptiste Trystram, ancien sénateur, président honoraire de la Chambre de Commerce de Dunkerque, père de M. Jean Trystram, sénateur du Nord.

L'heure tardive à laquelle nous arrive cette triste nouvelle ne nous permet pas

M. TRYSTRAM.

de retracer aujourd'hui la vie du grand citoyen que le parti républicain vient de perdre.

Jean-Baptiste Trystram incarne dans le Nord depuis l'Empire, dont il avait été l'adversaire irréductible, la politique de liberté républicaine, d'émancipation intellectuelle et de progrès démocratique. Pas de carrières ont été aussi brillantes et aussi remplies que la sienne. Arrivé par le travail à une haute situation, il avait gardé de ses origines plébéiennes, fièrement avouées, l'énergie vaillante, le courage tenace et la claire franchise.

Nul mieux que lui ne fut fidèle à son art, nul plus que lui ne se dévoua à ses idées.

Tour à tour sous-préfet après le Quatre-Septembre, conseiller général, député, sénateur, président de la Chambre de Commerce de Dunkerque, membre du Conseil supérieur du Travail et de l'Industrie, il montra dans ces multiples fonctions une activité remarquable servie par un esprit libre et fier, une haute intelligence, un dévouement sans bornes à ses concitoyens.

C'est à lui que Dunkerque doit son prodigieux développement, et les transformations qui achèveront d'en faire un des ports les plus puissants d'Europe ne seront que la continuation de l'œuvre géniale qu'il avait conçue et qu'il poursuivit pendant un demi-siècle.

Nous nous inclinons, l'esprit ému et le cœur en deuil, devant les restes vénérés de celui qui fut notre chef éminent et nous adressons à son fils Jean Trystram, à toute sa famille, l'expression respectueuse de notre sincère et inaltérable sympathie.

# LA RÉGION

## UN SCANDALE MILITAIRE
### *à l'Intendance du 1er corps*

**Incorcération du commandant Godfrain — Poursuites contre un sergent — Devant le conseil de guerre**

Le conseil d'enquête chargé de rechercher les responsabilités des officiers du service des intendances de 1er corps d'armée, dans cette affaire de fraudes et de prévarications, a enfin transmis son rapport à M. le général Lebon.

Le conseil de guerre se réunira prochainement et examinera le cas des officiers coupables ; M. le commandant Godfrain sera attendu, aussi, paraît-il, qu'un autre officier, un capitaine, collègue de M. Allard, qui aurait collaboré à la falsification des bons de vivres à l'intendance.

On parle également de la compromission d'un sergent rengagé.

Le commandant Godfrain s'est constitué prisonnier à la Citadelle de Lille. L'ancien chef du service des subsistances de 1er corps prétend s'avoir à se reprocher que la signature du plusieurs bons frauduleux que le capitaine Allard avait établis pour régulariser sa comptabilité et réparer une négligence commise par lui, courant 1904.

M. Godfrain, qui fut relavé de son service en juin dernier, à la suite des découvertes de l'intendant enquêteur, assure que les signatures qu'il a ainsi données n'ont pas été dommageables à l'Etat ni aux soldats.

Le public, impatient de vérité et de lumière, et que cette affaire scandaleuse a profondément remué, attend les décisions du conseil de guerre.

* *

Le *Réveil du Nord* nous paraît apporter dans cette affaire une passion incompatible avec l'impartialité et l'esprit de justice.

Notre confrère s'est montré, vis-à-vis de défunt capitaine Allard, d'une sévérité que son amie ont trouvée excessive. Il a dirigé contre sa vie privée des accusations que ceux-ci nous ont priés de démentir.

Nous avons accueilli ces protestations, en constatant que le capitaine Allard, après une mort survenue dans les conditions que l'on sait, avait tout de même conservé des amis, contrairement à ce qui en produit habituellement en pareil cas. En nous nous sommes fait l'interprète de l'opinion de ses amis : qu'il n'avait été qu'un instrument, et n'était laissé entraîner par d'autres plus coupables que lui.

Cela a suffi pour mettre le *Réveil* en ébullition. Il nous reproche notre « rare malveillance » à son égard. Il s'indigne « des procédés dont nous le *Progrès* pour diminuer, devant l'opinion publique, un coupable dont le seul crime serait d'avoir été mieux informé que nous. »

La main sur la conscience, nous ne nous croyions pas coupables de telles noirceurs. Jamais nous n'avons eu les méchantes intentions que nous attribue le *Réveil*, et nous sommes plus que lui, le droit de nous indigner de « procédé » par lequel il prête à notre article des mobiles mesquins et misérables, contraires à nos habitudes et à notre caractère.

Le *Réveil* nous demande si les amis du capitaine Allard qui nous ont renseignés « ne furent pas d'anciens clients du capitaine, officier des subsistances militaires, et marchand de vin. »

Nous ne comprenons pas le sens de cette question, et il nous est, par conséquent, impossible d'y répondre. Que le *Réveil* précise : et nous répondrons.

Ce que nous pouvons lui dire, c'est qu'en nous « apporté, sur l'origine de ses renseignements, » lui *Réveil*, des indications que nous avons refusé d'accueillir. Voilà nos « procédés ».

## Election de la municipalité de Nieppe

Dimanche matin, le Conseil municipal de Nieppe s'est réuni pour procéder à la nomination de la nouvelle municipalité.

Nos lecteurs savent pour quelles raisons sérieuses l'ancien maire, M. Pullet, avait dû se démettre de ses fonctions. Un de ses adjoints avait déjà démissionné et l'autre le suivit dans sa retraite. M. le docteur Vanuxem a été élu maire par 15 voix sur 23 votants.

Un premier tour de scrutin pour la nomination du 1er adjoint a donné 9 voix à M. Henrion avec 13 bulletins blancs. Au second tour il a été élu par 14 voix.

Le 2e adjoint est M. Turbier, par 14 voix.

Après le 1er tour de scrutin pour l'élection de 1er adjoint, M. Henrion a quitté la salle de réunion et c'est en son absence que le second tour a eu lieu.

Nous sommes autorisés à déclarer que M. Henrion n'accepte pas le mandat qui lui a été confié.

Dans une pensée de conciliation, notre ami avait accepté de défendre dans la nouvelle municipalité les intérêts de la section du Pont, représentée au Conseil par la minorité républicaine.

La majorité du Conseil a tenu, une fois de plus, à manifester l'esprit sectaire et étroit qui l'anime, en obligeant à procéder à deux tours de scrutin pour la nomination du premier adjoint.

M. Henrion, qui entrait dans la nouvelle administration sans rien abandonner de son programme, n'a pas voulu de la demi-confiance qu'on lui témoignait : nous ne pouvons que l'en féliciter.

## UNE FILLETTE BRULÉE VIVE
### à Douai

La malheureuse Hélène Liévin, âgée de 8 ans, qui, ainsi que nous l'avons annoncé, avait, samedi soir, accidentellement mis le feu à ses vêtements, est morte dimanche à dix heures et demie du matin, après d'atroces souffrances.

## LE DRAME PASSIONNEL
### de Pont-à-Vendin

*L'assassin se cache, fait ses adieux, puis se suicide. — Les funérailles de la victime*

**L'assassin se cache**

Alfred Leroux, l'assassin de Mlle Mathilde Hulenc, de Pont-à-Vendin, s'est suicidé.

Après avoir qui déjeuner la gendarmerie, on apprenait vendredi dans l'après-dîner, et c'est la rélation que nous faisons dans notre dernier numéro, qu'il se trouvait chez sa tante, Mme veuve Leroux, demeurant à Avion.

Bientôt les gendarmes furent chez cette dernière ; ils y apprirent que l'assassin venait de sortir après avoir embrassé sa tante, lui disant : Adieu.

**Les adieux**

En quittant sa tante, Alfred Leroux se rendit chez ses parents à Lens, route de Bénéscourt, rue de Méricourt ; là, ensemble vivement — on savait trop pour la gendarmerie — l'assassin jeta sur la table un revolver et un poignard dont il fait porteur, puis tous pleurent se jeta en son père en lui demandant pardon.

Sans fournir le moindre explication sur son crime, Alfred Leroux embrassa sa mère, puis ses deux frères — cette scène ne dura pas une minute — et levant les bras il s'écria : *Je suis un malheureux. Je suis perdu. Adieu ! Adieu !* et en courant il sortit.

Un de ses frères courut après lui, l'appelant, mais il avait déjà disparu. Il était alors six heures et demie du soir.

A ce moment arrivaient les gendarmes, qui se mirent à la recherche du fugitif qu'ils ne purent découvrir.

**L'assassin se suicide**

Vers neuf heures et demie du soir, Alfred Leroux revint frapper à la porte de ses parents et leur cria :

*C'est moi qui viens vous dire un dernier adieu. Je meurs ! Adieu !*

A peine ces paroles étaient-elles prononcées que deux détonations retentirent : l'assassin venait de se faire justice.

Le père Leroux sortit précipitamment et remassa le cadavre de son fils qui s'était tiré un coup de revolver dans la région du cœur.

Le docteur Brunel, appelé, ne put que constater le décès.

Ainsi se termine ce drame passionnel qui depuis jeudi soir, a jeté la consternation dans la région de Lens.

**Les funérailles de la victime**

Dimanche, à dix heures du matin, ont eu lieu, à Annay-sous-Lens, les funérailles de Mlle Mathilde Hulenc, la malheureuse victime, qu'une foule nombreuse et énorme accompagnait à sa dernière demeure.

La douleur des parents était navrante, aussi de nombreux témoignages de sympathie leur ont-ils été prodigués.

## Le "Travailleur" et le "Réveil"

M. Delory, dans le numéro du *Travailleur* paru samedi, prend vivement à partie le *Réveil du Nord*, qui a reproduit un filet de la *Petite République* dans le caractère de mécheceté contre le Parti socialiste est indéniable.

Le député de Lille signifie au *Réveil* et à ses amis que si l'aile du Parti socialiste n'est pas respirable pour leurs poumons, ils n'ont qu'à partir :

« Au fait, dit-il, il y aurait danger, sous prétexte d'avoir quelques unités de plus au Parti, de conserver des éléments qui ne comprennent rien au socialisme, et moins qu'ils ne le comprennent que trop bien.

« Car le danger dans une organisation, ce n'est pas d'être peu nombreux, c'est de ne pas avoir une concordance d'action. Demandez donc à un charretier s'il ne préfère pas avoir un cheval à conduire avec deux chevaux tirant dans le même sens, qu'avec cinq dont deux tirent dans un sens opposé à la traction exercée par les trois autres.

« Dans tous ceux qui, comme le *Réveil*, veulent nous ver de leurs revoir le Parti dans un chemin qu'il a décidé de ne pas suivre, tant bonsoir mauvaise.

« Nous comptons sur tous ses militants pour réagir, et s'ils s'aperçoivent que sur un point quelconque de la Fédération du Nord, la tactique condamnée par l'interrationale ouvrière qui quelque chance d'être écoutée, ils doivent immédiatement en aviser le Secrétariat de la Fédération, qui prendra des mesures pour dissiper les équivoques.

« *G. DELORY.* »

Le *Réveil*, après avoir déclaré qu'il « laisse au laissez passez avec l'indifférence qui convient les petits filets du *Travailleur* », revendique hautement son indépendance :

Que ceci soit dit une fois pour toutes : le *Réveil* et l'*Egalité de Roubaix-Tourcoing*, organes socialistes ne relevant que de leur comité spécial, ne cherchent pas à être les organes des décisions du Parti socialiste, qui ne s'occupant de ce Parti que pour renseigner toutes lecteurs le plus complètement possible ; et n'ont ainsi que, quoique approuvant en l'occurrence les propositions dites gauchistes faites au Congrès de Limoges sur le militarisme et sur la syndicalisme, le *Réveil* n'a pas discuté ces questions au point de vue des décisions du Congrès de Limoges, qui ne le regardait pas.

« Le Parti socialiste dit et fait ce qu'il veut par la voix de ses Congrès.

« Libre d'atténuer les décisions du Parti dont il est l'organe, le *Travailleur* voudra bien nous concéder la liberté d'exprimer nos idées sans nous occuper de ces décisions qu'il délègue à l'occasion et qu'il sait combattre au besoin.

« Et ce n'est pas une raison parce que, contrôlé par le Parti, le *Travailleur* juge le Parti avec indépendance, pour que le *Réveil*, organe indépendant, se trouve tout à coup placé sous la tutelle du *Travailleur*. »

L'article n'est pas signé : mais on y reconnaît la marque de M. Edouard Delesalle. On voit que si l'Unité a été proclamée par les diverses fractions socialistes, elle n'est guère faite dans les cœurs.

# Les Elections Consulaires

## Elections au Tribunal de Commerce DE LILLE

**du Dimanche 2 Décembre 1906**

*Juges suppléants pour un an*

CANDIDATS :

**Paul MARTIN**, Négociant
**Jules CREMER**, Hôtelier-Restaurateur

*Juges suppléants pour deux ans*

CANDIDATS :

**A. TURBELIN**, Mécanicien
**César DERAET**, Commerçant détaillant

## Les ragots de la "Dépêche"

La *Dépêche* tient absolument à placer sur le terrain politique la lutte engagée contre le caste qui règne, souverainement et arrogante, depuis trop d'années, au Tribunal de Commerce de Lille.

Et pour cela, elle a recours à son répertoire habituel de ragots et d'allégations dépourvues de toute preuve et de toute consistance.

Nous avons déjà démenti tous ces racontars, et nous ne pouvons que répéter que le Comité indépendant n'est formé, non pas dans un but politique, mais uniquement pour affranchir les électeurs consulaires de l'omnipotence des grands seigneurs du Tribunal.

Le journal clérical reconnaît lui-même que ces juges sont des « fabricants de candidats », puisqu'il écrit que « le Tribunal de Commerce a toujours consulté pour les présentations aux électeurs l'Union commerciale aussi bien que les différents syndicats professionnels. »

Donc, c'est bien ce que nous avons dit : c'est le Tribunal — ou plutôt les quelques hauts dirigeants — qui choisissent eux-mêmes les candidats et dressent les listes.

Nous avons fait connaître dans quelles conditions, depuis quelques années, ils avaient « consulté » l'Union commerciale : le mot est joli !...

La *Dépêche* devrait bien nous indiquer quels sont les autres syndicats qui furent « consultés », et à quelles époques.

Nous lui renouvelons également cette question : pourquoi les grands seigneurs du Tribunal s'opposèrent-ils dédaigneusement, lors des précédentes élections, à ce que les membres de l'Union commerciale admis comme candidats fassent valoir leur nom de cette qualité ? Et pourquoi, cette année, l'ont-ils permis, s'ils ne l'ont pas réclamé ?

# Dernière Heure

## Elections au Conseil Général

Des élections au Conseil général ont eu lieu dimanche dans trois départements.

**AIN.** — *Canton de Lagnieu.* — MM. Barthod, radical, 1172 voix, élu. — Clermidy, conservateur, 1108 voix.

**RHONE.** — *Canton de Anse.* — MM. Allatustes, radical, 1119 voix ; Bussy, modéré, 1088 ; Bens, socialiste, 174. Ballottage.

**HAUTES-ALPES.** — *Canton de Monetier.* — MM. Allisy, soc. ind., 401 voix, élu ; Jouserand, rép., 354 voix.

## Le Repos Hebdomadaire

**Manifestations à Paris**

Paris, 25 novembre.

Des manifestations ont eu lieu à propos du repos hebdomadaire à la Bourse du Travail et à la place des Ternes, sans incident grave. Trois mille manifestants se sont rendus au journal *Le Matin*, où ils ont poussé des cris hostiles et sociaux la foi pendant 20 minutes.

Un fabricant de meubles du faubourg Saint-Antoine est mort subitement à la suite d'une discussion sur le repos hebdomadaire. Il était atteint d'une maladie de cœur.

## LES JOURNAUX DE CE MATIN

*Les douzièmes provisoires*

Le *Lanterne* publie une lettre adressée à ce journal par M. Doblet, ancien ministre du Commerce, au sujet des douzièmes provisoires et dont voici quelques passages :

Vous me demandez si nous serons des douzièmes provisoires en 1907 ? Mais, n'en pas douter ! C'est tout au plus si la discussion du budget commence à la Chambre ; il est dès lors matériellement impossible d'en finir assez à temps pour que le Sénat, quelque diligence qu'il apporte à son examen, puisse exercer son contrôle avant le 31 décembre.

Vous voulez savoir ce que je pense du régime des douzièmes provisoires ? Mais tout le mal possible !

C'est un régime détestable, et, ce qui m'afflige, c'est que, à accidentel qu'il était, il paraît devoir s'installer en permanence dans nos habitudes parlementaires.

En terminant, M. Doblet ajoute :

« Souhaitons qu'à tout de réformes projetées, Clémenceau puisse obtenir du Parlement les bienfaits supplémentaires : un budget voté en temps normal et en équilibre. »

*Devant l'ennemi*

De la *Petite République* (editorial) :

La majorité républicaine souffre de crises périodiques : un temps à autre les radicaux et les socialistes se querellent, les uns éprouvant le besoin de se dégager de toute attache révolutionnaire, les autres revendiquant la politique de classe et affectant de traiter leurs alliés comme de simples réactionnaires et quelques jours durant on échange des aménités qui alimentent la polémique des journaux des deux partis.

Les querelles ne vont jamais bien loin, celle qui les réjouissent fort ru au moment sure le sort des autres, les élections se sont faites sur un pseudo d'union entre les partis de gauche, cette bonne même cohésion encore dans le pays. Il serait encore à la fin déplorable et vain de chercher à la détruire.

*Au Maroc*

De M. Jaurès dans l'*Humanité* :

Mais maintenant deux questions se posent. L'action à deux que vous exercez la France et l'Espagne a-t-elle l'assentiment des diverses puissances qui ont contracté à Algésiras et y a-t-il accord réel entre la France et l'Espagne ? Le pis serait qu'entre les deux pays dégénérant soudain des dissentiments provoqués par le contrariété d'ambitions secrètes.

*Puisque le gouvernement de la France a commis cette grande faute d'entrer dans l'imbroglio marocain, le seul moyen de limiter le danger, c'est que notre politique au Maroc soit vraiment une politique internationale et une politique de plein jour.*

## SPORT HIPPIQUE

**Courses à Enghien. — 25 novembre**

PRONOSTICS

*Prix de Gennevilliers.* — Quercus et Portia.
*Prix du Nelion.* — Topola et Cymbiane.
*Prix des Pyrénées.* — Escrimeur et Lorpiot.
*Prix de Vincennes.* — Granale et Idylle.
*Prix Nestor.* — Ore et Bidou.
*Prix de la Bastille.* — Capeville et Petit Frère.

RÉSULTATS

*Prix de la Tonque.* — 1. Marianne, à M. E. Fischbof (A. Carter) — 2. Canot (R. Sauvel) — 3. Nivôse (Delayer).

*Prix de Chantilly.* — 1. Françoise, à M. L.-N. Aséré (A. Carter). — 2. Ile d'Elbe (H. Holt) — 3. Grotti (H. Mitchell).

*Grand Prix de l'Etoupe.* — 1. Le Vazia, à M. A. Fouquet-Lemaître (A. Carter) — 2. Hipparque (Portmouth). — 3. Gamester (Piggott).

*Prix Magne.* — 1. Saint-Laurent, à M. Spreay Platt (A. Carter) — 2. Lazuzna (Piggott) — 3. Royal Visitor (R. Sauvel).

*Prix Ardine II.* — 1. Cuirs, à M. E. Fischbof (A. Carter) — 2. Don Alberto (Burgoyne).

*Prix Rommerhal.* — 1. Pergame II, à M. R. Thes-Bergh (Portmouth) — 2. Petit Frère (H. Holt) — 3. Sylvinane (A. Carter).


Commandez de suite vos

CARTES DE VISITE

à l'imprimerie du *Progrès du Nord*

Rue de Béthune, 27, LILLE

HATEZ-VOUS !


# LILLE

**Le banquet des Orphéonistes lillois.** — Notre brillante société a célébré samedi soir, par un banquet servi à l'Hôtel de Strasbourg, la fête de Sainte-Cécile.

Plus de cent membres participaient à cette charmante réunion, qui fut extrêmement gaie et toute de cordialité. A la table d'honneur, autour du président M. Bouvier, avaient pris place, MM. Cremer-Serrelier, vice-président ; Quesney, doyen de la société ; Carpentier, directeur ; Carro, Vantieghem, sous-directeurs ; Lecomte, trésorier ; Boquet, administrateur, et Wattier.

Au champagne, M. Bouvier a porté un toast à la santé de M. Rigo-Dusel, président d'honneur, avec membres honoraires, et se conseil d'administration. Il remercie tout particulièrement M. Cremer, propriétaire de l'Hôtel de Strasbourg, pour son dévouement à l'Association et la belle réception qu'il lui a faite. Il fait ensuite l'éloge de M. Carpentier, ainsi que de ses sous-directeurs et leur prédit à tous trois, en témoignage de sa profonde reconnaissance, un joli souvenir. En terminant, le président donne quelques conseils aux orphéonistes et les prie d'assister régulièrement aux répétitions.

De ses voix puissantes, M. Polle entonne alors ce vivat, que toute l'assistance reprend en chœur.

M. Carpentier se lève ensuite pour engager les sociétaires à travailler avec énergie. Il démontre, que l'association, qui célèbre en ce jour ses noces de diamant, doit continuer l'œuvre artistique qu'elle a entreprise et s'efforcer à relever, si possible, la niveau artistique.

Des cours de chant, de solfège, ajoute le président, seront bientôt créés et tout fait prévoir, qu'avec de la bonne volonté, les efforts ne tarderont pas à être couronnés de succès. M. Carpentier termine son discours en remerciant MM. Vanthighem et Cavro, des conseils et de l'aide qu'ils n'ont jamais cessé de lui apporter.

Après lui, M. Cavro rappelle le succès remporté par les Orphéonistes, et approuve les déclarations de son directeur. C'est très tard dans la nuit, et ce milieu de chansons, que cette fête a pris fin.

La liste des chanteurs fut longue, mais parmi ceux qui ont été les plus applaudis, signalons : MM. Desmet, Vanthieghem, Dubois, Pascalin, Scalbert, Petit, Millaville, Duvivier, baryton Martin, Pieuvet, Velet et Vancostal.

**Disparue.** — Depuis le 20 novembre, Mme Blondel, 30 ans, ménagère, demeurant Chemin des Halles, 53, a quitté son domicile pour ne plus y reparaître.

Avant son départ, elle a laissé sur une table de son appartement une lettre dans laquelle elle fait connaître son intention de se suicider.

Mme Blondel est de forte corpulence ; elle était vêtue d'une robe noire recouverte d'un imperméable gris, coiffée d'un chapeau en velours noir, chaussée de bottines à boutons. Elle porte une alliance à la main gauche.

**Cambriolage.** — Vendredi dans la matinée, des individus en sont introduits, on ne sait comment chez M. Dornesel, rue de l'Espérance, 8, et, en son absence, ont fouillé les meubles et les armoires. Dans un tiroir non fermé à clef d'une commode ils ont trouvé une somme de quatre-vingt francs qu'ils ont dérobée.

La police les recherche.

**Abus de confiance.** — La fameuse Jules Kapla, 24 ans, demeurant rue de Roubaix, pour Raquet, a été arrêté sous l'inculpation de vol de cuivre à l'établissement Valdelièvre, rue des Tanneurs, où il travaillait. Une perquisition faite à son domicile a amené la découverte d'une assez grande quantité de métal dérobée en ces derniers temps par l'ouvrier infidèle.

**Les vols.** — M. Félix Diffigent, 19 ans, domicilié à Roubaix, rue d'Inkermann, a constaté, jeudi soir, la disparition de son parapluie qu'il avait déposé dans un cercle d'étudiants catholiques de la rue Grande-Allée.

— L'avant-dernière nuit, des malfaiteurs se sont introduits dans un jardin près de la porte de Roubaix, où ils ont fait sauter la porte d'une cabane appartenant à M. Dambordes, directeur des douanes et dérobé divers ustensiles d'une valeur de vingt francs.

— Pendant que M. Verbrouck, cocher de la maison Jossemon, square Roush, faisait une livraison à l'estaminet Wacquez, rue Meugrez, un individu enlève un fût de genièvre d'une capacité de 15 litres qui se trouvait sur sa voiture et disparut.

**Nécrologie.** — M. Carlier Henri, membre de la Société de Secours Mutuels des Anciens Sous-Officiers, est décédé le 24 courant, à l'âge de 36 ans ; ses obsèques auront lieu aujourd'hui lundi, à neuf heures du matin. Assemblée rue d'Esquermes, 146 bis.

**Conseil Municipal de Lille.** — Le Conseil tiendra une réunion le mardi 27 novembre 1906. En voici l'ordre du jour : — Affaires nouvelles : Terrains communaux ; Locations temporaires — Sections de famille ; avis sur dispenses — Chauffage ; tournitures de forces ; adjudication — Lycée Pinelon ; mobilier ; marché — Achat ; rue d'Esquermes, 45 — Emprises — Prise d'eau ; dotation de la Berre ; réception de travaux — Lycée Faidherbe ; Subside — Ecole Baggio ; Fournitures de bois ; adjudication — Cotes irréconvrables ; admission au non-valeur — Sapeurs-pompiers ; fourrages ; adjudication — Services municipaux ; Adjudications et marchés — Rapport de Commission : Grands travaux d'édilité.

**A. du Mérite Agricole.** — Le banquet annuel de l'Association des membres du Mérite agricole du Nord, de l'Aisne, du Pas-de-Calais et de la Somme aura lieu à l'annexe du Grand-Hôtel de Lille, 15, rue Faidherbe, le mercredi 28 novembre, à midi.

Cette réunion de bons camarades, l'élite des cultivateurs de la région du Nord, sera brillante, les adhésions sont très nombreuses.

Nous apprenons que plusieurs sénateurs et députés honoreront cette solennité de leur présence et que deux brillantes artistes : l'un de Lille (Rosalit) et l'autre de Saint-Amand, égayeront cette fête réellement familiale, car tous deux ont une verve désopilante.

**Nos artistes.** — M. Daniel Deconinck, premier prix de violoncelle de la classe de M. Diemer au concours de cette année, vient d'être reçu au Conservatoire de Paris. Cela fait quatre premiers prix de la classe de violoncelle de notre Conservatoire admis à Paris depuis quatre ans.

**Marchés de gré à gré.** — L'adjoint au Maire, président de la Caisse des Ecoles, donne avis que les marchés suivants seront passés prochainement pour l'année 1907 : 1° Location de 2 chevaux pour le transport des denrées ; 2° Enlèvement des ordures, sans grosses et lavoirs provenant des Cantines scolaires ; 3° Achat de thon, morue et saumon en boîtes ; 4° Achat de cassonade ; 5° Achat de carottes, navets, oignons, petits pois, [illegible], ail, céleri, laurier, persil, thym et [illegible]. Prière de vouloir bien adresser toute proposition à M. le Président de la Caisse des Ecoles à la Mairie. Se renseigner en bonne [illegible] Bureau de la Caisse des Ecoles.